

(Lettre du Rév. Dr. McMurray, Recteur de Niagara, mise de record à sa demande.)

MONSIEUR, — J'espère que vous me pardonnerez de prendre la liberté de vous adresser ces lignes au sujet d'un sujet d'une très-grande importance. Je veux parler de l'œuvre dans laquelle Mlle. Rye a été engagée pendant plusieurs années, savoir : l'immigration au Canada d'enfants indigents et d'enfant venant des refuges industriels d'Angleterre.

Vous savez sans doute que la maison de l'ouest, c'est-à-dire l'établissement fourni par Mlle Rye pour la réception de ces enfants, est située dans ma paroisse, ce qui m'a donné occasion de me mettre au fait de l'œuvre, et, en conséquence je considère de mon devoir de vous dire en aussi peu de mots que possible, quel a été le succès qui a couronné ses efforts pleins de sacrifices et de mérites.

J'ai été jusqu'à présent visiteur assidu de la maison, et j'ai eu toutes les occasions possibles de voir comment elle est conduite et juger du soin qu'on donne aux enfants, ainsi que des peines considérables que l'on prend pour les placer pour le mieux en vue de leur avenir.

C'est avec beaucoup de plaisir que je peux donc vous assurer que l'institution est conduite avec beaucoup d'habileté et de la manière la plus irréprochable, qu'on y prend tous les soins que peut conseiller la prévoyance humaine ; que les enfants sont traités avec bonté et sont confortablement et heureux pendant leur séjour à la maison ; que Mlle. Rye et les personnes qu'elle s'est associées comme gardiennes, manifestent la plus grande sollicitude pour réussir à placer les enfants dans des familles où ils seront traités avec bonté et élevés d'une manière utile et respectable ; et, je suis heureux de le dire, ces efforts sont couronnés de succès.

Après avoir, il y a quelque temps, lu attentivement le rapport de M. Doyle, envoyé dans ce pays pour inspecter l'ouvrage de Mlle Rye et celle de Mlle Macpherson, je me suis senti tenu en justice d'écrire aussitôt à ce sujet au très honorable G. Slater Booth, président du bureau préposé à l'exécution de la loi sur le paupérisme, et de lui exprimer ma protestation contre plusieurs des avancées de ce rapport, relativement à l'œuvre de ces excellentes dames, surtout celle de Mlle Rye. Je ne crois pas pouvoir faire mieux que vous donner ici un extrait de la lettre que j'ai adressée au président de ce bureau.

“ Comme on m'a mis entre les mains aujourd'hui (23 février 1875,) le rapport de M. Doyle, récemment envoyé dans ce pays pour prendre connaissance de la condition des enfants indigents et des enfants sortant des maisons de refuges industrielles, amenés dans ce pays par Melle Rye, je dois exprimer combien je suis étonné que M. Doyle ait prétendu par un tel rapport peindre l'état de l'œuvre de cette dame au Canada. Je parle plus particulièrement de l'œuvre de Mlle Rye, vu que je ne suis pas aussi au fait de celle de Mlle Macpherson, sa sphère d'action se trouvant dans une autre partie de la province. Mlle Rye, ayant établi dans ma paroisse sa maison de refuge pour les enfants qu'elle amène, j'ai naturellement pris un grand intérêt dans son œuvre louable, et j'ai dès le commencement, en plus ou moins à faire avec elle ; j'ai de plus agi gratuitement comme chapelain de la maison chaque fois que mes services ont été requis, prêtant surtout mon aide dans les occasions où la répartition des enfants se faisait.

“ Je n'hésite pas à dire que M. Doyle a montré l'œuvre de Mlle Rye, sous un jour défavorable, en choisissant comme base de son rapport, un certain nombre de cas isolés où quelques enfants n'ont pas bien tourné, lesquels, je suis heureux de le dire sont d'une rareté étonnante, si l'on considère les antécédents de ces enfants et le grand nombre de ceux qui nous arrivent, tout en évitant scrupuleusement de s'arrêter à l'autre côté de la question, et de faire connaître en toute honnêteté, comme il eût dû faire, le grand nombre proportionnel de ceux qu'il a trouvés dans des situations confortables et réussissant bien. Je puis dire sans crainte, et je suis sûr ici de l'approbation de toutes les personnes à esprit droit, et dont les opinions sont dignes de respect, que l'œuvre de Mlle Rye, a été, dans son ensemble au Canada, éminemment heureuse, et que cette œuvre est un bienfait réel pour les enfants qu'elle protège. Qu'il se trouve des cas à déplorer, on peut assurément s'y attendre, mais ils